

ENCADR'FLASH

Accord Politique de rémunération de l'encadrement

Depuis le 30 septembre dernier, la CFE-CGC n'a eu de cesse de s'opposer à la dénonciation unilatérale de la RDCE par la direction. Libéraliser totalement le système, en s'affranchissant de toute contrainte pré négociée, en se réservant la liberté de fixer annuellement les règles dans une note de cadrage COMEX : telle était la cible de la direction générale.

Fidèle à ses valeurs de responsabilité et de professionnalisme, la CFE-CGC a choisi de s'engager dans une négociation, qu'elle savait pourtant particulièrement âpre et indécise. Au fil des mois, elle a constamment fait valoir qu'on ne pouvait passer d'un système pouvant certes être jugé trop figé à un autre totalement ouvert.

En partant d'un projet **sans le moindre seuil de sécurité**, **la CFE-CGC a réussi à obtenir des avancées et des garanties**, notamment ces dernières semaines.

Les conséquences d'une absence d'accord

- **Pas d'enveloppes garanties** ou alors d'un niveau excessivement faible ;
- **Pas de maintien des échelons** pour les agents de maîtrise et les techniciens supérieurs ;
- **Pas de hausse de plafond de rémunération** pour les agents de maîtrise, les techniciens supérieurs et les cadres alors que de nombreux collègues ont déjà atteint les plafonds actuels ;
- **Pas de hausse du montant maximum de prime de résultats** pour les agents de maîtrise et les techniciens supérieurs ;
- **Pas de clause de revoyure** au bout de 2 ans permettant de réajuster les paramètres de l'accord ;
- **Pas de possibilité de dénoncer l'accord et donc de renégocier** en cas de non-respect de ses engagements par la direction ;
- **Une plus faible influence des représentants des encadrants** lors des discussions pré NAO, lors de la défense des cas individuels et lors des négociations annuelles sur les salaires.

L'objectif numéro un de la CFE-CGC Groupe RATP est la défense des intérêts individuels et collectifs des encadrants de l'entreprise.

Face au risque d'un relevé de décision unilatérale de la direction, **expurgé des fruits de la négociation essentiellement obtenus par la CFE-CGC**, et par conséquent **nettement moins favorable** pour les agents de maîtrise, les techniciens supérieurs et les cadres, et pour **ne pas laisser tous les leviers à la direction générale**, **la CFE-CGC Groupe RATP a décidé en responsabilité de signer l'accord PRE** ce mardi 31 mai à 17h.

La signature d'une autre organisation syndicale représentative permet opportunément de **valider l'application de l'accord**.

La CFE-CGC sera particulièrement vigilante quant au respect par la direction des termes de l'accord, et de son engagement à ne pas faire des économies sur le déroulement de carrière des encadrants.

En cours de diffusion auprès de l'ensemble des encadrants de l'entreprise, l'encadr'info 15 zoome sur l'accord PRE. Il sert notamment un focus sur les fruits de la négociation obtenus essentiellement par la CFE-CGC, ainsi qu'un récapitulatif comparant les règles fixées dans la RDCE et le nouveau cadre qui s'appliquera.

Vos représentants CFE-CGC Groupe RATP sont à votre disposition pour expliciter les modalités de l'accord.